

Commission cantonale des établissements spécialisés (CC-ES)

Le travail de cette commission a continué cette année avec en arrière-fond les projets RENARD. Par ailleurs, la commission a également examiné un certain nombre de sujets afin de pouvoir se positionner quant aux différents enjeux du domaine social. Le plus important concerne la nouvelle péréquation financière et son incidence sur la prise en charge des personnes handicapées qui échoit dès le 1^{er} janvier 2008 au Canton et non plus à la Confédération.

Je rappelle que cette commission est composée de députés issus des différentes formations politiques ayant des sièges au Grand Conseil et de représentants des services placeurs et des associations d'employeurs et d'employés. Le rôle de ces derniers est de pouvoir relayer des informations venant du terrain mais le rôle de la commission est avant tout politique puisque les députés sont les relais auprès de leurs collègues du Grand Conseil et que c'est ce dernier qui devra in fine prendre position sur les réformes proposées quant au plan d'équipement cantonal.

Pour mémoire : à la rentrée 2006 ont été mis sur pied les groupes de travail RENARD. Ces groupes réunissaient entre autres les présidents et directeurs des différentes fondations et établissements spécialisés du canton et ont fonctionné sous la coordination du chef de département. Leur objectif était de proposer des pistes de réflexion et des mesures visant à économiser 10% du budget total de fonctionnement des établissements spécialisés (à savoir 5,5 mio d'économies).

Le travail de ces groupes s'est terminé à l'automne 2007 et les rapports finaux ont été remis à M. Debély. Ceux-ci ont été soumis à la CC-ES. Les objectifs d'économies et de réformes n'ayant pas été atteints tels que souhaités par M. Debély, celui-ci a soumis ses propres réflexions et positionnements au Conseil d'Etat. C'est à lui que revient en dernier lieu d'indiquer quelles seront les mesures prises et de décider des réformes à mener. A l'heure où j'écris ces lignes, le Conseil d'Etat a pris connaissance des rapports des groupes de travail ainsi que des propositions du chef de département. Il devrait ces prochaines semaines rendre publique sa position.

Il est à signaler pour le groupe RENARD 2 (prise en charge des mineurs handicapés) que des options ont déjà été prises et rendues publiques en novembre 2007 : à la suite de l'entrée en vigueur de la RPT, l'accompagnement de ces personnes passe sous l'égide du Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS). C'est donc ce département, par l'intermédiaire du service de l'enseignement spécialisé, qui va mener ces réformes avec les institutions concernées.

Au vu de l'importance des projets RENARD, il est évident que pour l'heure, les enjeux les plus cruciaux se sont discutés au sein des groupes de travail et seront repris au niveau des institutions et fondations dès que seront rendues publiques les positions du Conseil d'Etat.